

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 04 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, David GUZZON, Julien LAURENT, Eric MAILLET, Jean-Sébastien GRESARD.

Absents excusés : Monsieur Nicolas PAILLARD.

Secrétaire de séance : Madame Laurence BASSI.

1/ Approbation du Compte Rendu du 05 Avril 2018

Le Procès-verbal du 05 Avril 2018 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2/ Choix entreprises pour travaux voiries 2018

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que suite à l'ouverture des plis (qui a eu lieu le vendredi 30 Mars) pour réfection de la rue du Rochat, rue du Marais et rue du Delevrat, 3 entreprises ont répondu. Les offres étant trop élevées, la commune a demandé une négociation des tarifs :

Entreprises	Avant Négoc / HT	Avant Négoc / TTC	Après Négoc / HT	Après Négoc / TTC
BONNEFOY	369 345,30	443 214.60	364 914.50	437 897.40
ROGER MARTIN	359 997.90	431 997.48	352 808.10	423 369.72
COLAS	354 915.90	425 899.05	339 659.00	407 590.80

Par vote à main levée à l'unanimité des présents, soit 9 pour, le Conseil Municipal accepte le marché de l'Entreprise COLAS pour un montant de 339 659.00 € HT soit 407 590.80 € TTC et autorise Madame le Maire à signer ce marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

3/ EAU / Protection de la Source des Etillots

Le bureau d'étude Rémi CAILLE, Hydrogéologue nous a envoyé le rapport de ses investigations suivant le cahier des charges. Les recommandations sont :

- Une mise à niveau du système de traitement à l'arrivée de l'eau dans le réservoir
- La mise en place de fossés étanches le long de la D45 sur le linéaire en déblais
- Réaliser des inspections sur la canalisation eaux usées qui passe sous la D45
- Mise en conformité en Assainissement de certaines maisons du Touillon et Loutelet

Le rapport devra être validé par l'ARS lors de la réunion qui aura lieu normalement le Mardi 03 Juillet 2018 en Mairie.

▪ **Tarif Eau :**

Constat est fait par le Trésor Public que notre Budget Eau n'est pas à l'équilibre (-2839 €), pour remédier à ce problème nous devons passer par l'augmentation des tarifs de la part fixe et de la consommation.

Pour combler ce déficit et d'après les calculs présentés à l'ensemble du conseil, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- La Part Fixe passerait de 60 € à 65 €
- Le m3 passerait de 0.65 € / m3 à 0.73 € / m3
-

Pour info. Un foyer qui consomme 120 m3/an, l'augmentation part fixe et m3, lui coûtera 12 € de plus par an.

Madame le Maire passe ses nouveaux tarifs au vote, à main levée soit 4 pour, 3 contres et 2 abstentions.

Ces tarifs seront donc applicables à partir du 1^{er} octobre 2018.

4/ Emprunts

Pour info, au vu des investissements que la commune a prévu pour l'année 2018 (voiries, accessibilités, ...), Madame le Maire souhaite faire des emprunts.

À ce jour nous avons reçu des propositions de la banque populaire, taux très intéressant pour un montant de 50 000 € un taux de 0.80 %, pour un montant de 250 000 € un taux de 1.21 %. Nous attendons les propositions d'autres banques avant de prendre une décision.

5/ Encaissement chèques GROUPAMA

Madame le Maire nous informe que suite au sinistre route du Fort qui concerne des panneaux de signalisation et un bac de fleurs en béton, nous recevons les remboursements de ses dégâts soit :

- Un chèque de 724.65 € assurance Groupama
- Un chèque de 279.00 € assurance Maif

Pour le sinistre vers l'école qui concerne les barrières, nous recevons les remboursements de ses dégâts soit :

- Un chèque de 285.00 € assurance Groupama
- Un chèque de 279.00 € assurance Axa

Le Conseil Municipal accepte d'encaisser l'ensemble des chèques pour un montant total de 1567.65 € par vote à main levée, soit 9 voix pour.

6/ Fort de Saint Antoine

Suite à la réunion du 05 Avril 2018, nous avons reçu un protocole d'accord entre les deux parties, pour le remboursement des taxes foncières et pour la signature d'un nouveau bail.

À ce jour, nous travaillons sur la rédaction du nouveau bail.

7/ Questions Diverses

- Retours positifs sur le gâteau de la fête des mères et sur la montée des génisses
- Participation de Mme Le Maire ou d'un adjoint à des réunions « Télérelève compteur d'eau » le 19 juin 2018 à la com com et pour EPF le 22 juin 2018 à Arc et Senans
- Remerciements pour les subventions versées : SOS Maman, Bibliothèque de l'Hôpital, Croix Rouge
- Il est rappelé que le règlement concernant la vie au village : horaires des travaux, herbe de tonte... doit être respecté. Nous vous invitons à consulter ce règlement sur le site de la mairie

- Talus route du Fort : JS Grésard et P Chapuis assureront la fauche à tour de rôle
- Des bacs à fleurs seront installés sur l'esplanade du fort. La commune plantera les fleurs et l'entreprise Petite gèrera le suivi
- La Commission bois a fait le point sur les arbres de plus de 50 ans présents sur la commune. Suite au danger qu'ils représentent pour le public, il est conseillé de procéder à l'abattage de plusieurs frênes : rue du Delevrat, rue des Frênes et rue du Fort.
Ces arbres seront coupés au mois de novembre. Les modalités sont à l'étude.
- Matériel de la commune : suite aux devis des Ets Musy et Masnada, le conseil est d'accord d'acheter un tracteur auprès de la Sarl Musy des Longevilles. Cette dépense est prévue au budget.
- Périscolaire : La convention liant les écoles des Hôpitaux-Neufs, du Touillon Loutelet, de St Antoine et de Métabief est dénoncée par le Maire de Métabief. Une réunion aura lieu sur ce sujet d'ici le 15/06.
- Une réunion avec Familles Rurales aura lieu le 11 Juin 2018 à 18h30, les responsables de la commission Ecole, Eric Maillet et Joël Vionnet y participeront
- Madame le Maire se rendra au tirage au sort des Jurés d'Assises 2019 de notre canton, lundi 11 juin 2018 à 18h en Mairie de Frasne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.